

## **Analyse : Le Rassemblement National face à l'écologie**

*Analyse de 5 mesures et votes clés pour la fédération des Amis de la Terre France*

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Un devoir de vigilance au niveau Européen</b>  | <b>1</b> |
| Où ?   | 1        |
| Pourquoi c'est important ?   | 1        |
| Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?  | 2        |
| <b>2. Pour des vêtements durables et une industrie textile compétitive : limiter l'importation de produits neufs</b> | <b>3</b> |
| Où ?   | 3        |
| Pourquoi c'est important ?   | 3        |
| Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?  | 3        |
| <b>3. Une loi pour interdire le financement de nouveaux projets d'énergies fossiles</b>                              | <b>5</b> |
| Où ?   | 5        |
| Pourquoi c'est important ?   | 5        |
| Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?  | 5        |
| <b>4. Couper les subventions aux Amis de la Terre</b>  | <b>6</b> |
| Où ?   | 6        |
| Pourquoi c'est important ?   | 6        |
| Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?  | 6        |
| <b>5. S'attaquer à l'indépendance des associations</b>   | <b>7</b> |
| Où ?   | 7        |
| Pourquoi c'est important ?   | 7        |
| Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?  | 7        |

## 1. Un devoir de vigilance au niveau Européen

Où ?

Au parlement Européen, lors des négociations dans l'hémicycle et en trilogues.

Pourquoi c'est important ?

Le [devoir de vigilance](#) est une obligation faite aux grandes entreprises de prévenir / réparer leurs atteintes aux droits humains, à l'environnement et au climat tout au long de leur chaîne de valeur, partout dans le monde. La France dispose déjà d'une loi sur le sujet depuis 2017. Sous l'impulsion de la société civile, une directive européenne a finalement été adoptée après un long processus de négociation pendant lequel le texte initial a été fortement affaibli. S'il s'agissait en apparence d'un sujet européen, il concernait directement les eurodéputé-es français-es des trois blocs ; le gouvernement s'étant mobilisé pour fragiliser ce texte, le sujet est également devenu national.

Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?

**La majorité présidentielle** : E. Macron, officiellement en soutien du texte, a laissé son gouvernement (Bercy en particulier) œuvrer contre son adoption ou du moins pour son affaiblissement. Ils ont notamment obtenu que la directive ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 1000 employés (au lieu de 500 dans la version initiale) et que le secteur financier (banques, assurances) [ne soit pas concerné par cette directive](#). Le ministère de l'Economie et des finances a aussi été actif pour affaiblir les obligations climatiques pour les multinationales et la définition des dommages environnementaux. Pascal Canfin (président de la commission Environnement au Parlement européen) n'a jamais eu le courage de critiquer ces manoeuvres du gouvernement et a maintenu une ligne "timide" en termes de niveau d'ambition de la directive y compris sur le volet environnement / climat.

**La NUPES** : Le député PS Dominique Potier - rapporteur de la loi sur le devoir de vigilance 2017 - nous a aidé dans le plaidoyer en faveur d'une directive européenne forte et a été extrêmement actif pour faire pression sur le gouvernement quand son adoption était remise en question. Les eurodéputées EELV Marie Toussaint, LFI Manon Aubry ont été d'importantes alliées au sein du Parlement européen : Marie Toussaint au sein de la commission environnement notamment, et Manon Aubry comme négociatrice pour le groupe de la GUE (Gauche Unie Européenne) dans la commission des lois et pendant les trilogues (négociations Commission - Conseil - Parlement). L'eurodéputé Place Publique Raphaël Glucksmann a aussi été actif en soutien au texte, il est notamment très mobilisé sur les questions de droits des travailleur.ses (Oùighours notamment).

**Le Rassemblement national** : Le RN ne s'est pas directement impliqué sur le texte, certains eurodéputés ayant voté pour et d'autres contre, sans détailler leurs choix. Le groupe

ID auquel appartient le RN s'est néanmoins positionné contre. Durant la campagne électorale de 2024, Jordan Bardella s'est affiché contre le devoir de vigilance et a utilisé le sujet pour démontrer son opposition à la "bureaucratie" nuisant aux entreprises. Dans la campagne actuelle, le RN a annoncé une volonté de lancer des "*Etats généraux de la simplification*" et une "*pause réglementaire dans les surtranspositions européennes*", ce qui va sans doute retarder la transposition de la directive devoir de vigilance en droit français ou en tout cas une volonté de tirer plutôt le texte vers le bas au risque d'affaiblir la loi française déjà existante.

## 2. Pour des vêtements durables et une industrie textile compétitive : limiter l'importation de produits neufs

Où ?

Lors d'un vote en plénière à l'Assemblée nationale.

Pourquoi c'est important ?

En France en 2022, [3,3 milliards de produits textiles ont été mis en marché](#). C'est [1 milliard de plus qu'en 2013 et 10 fois plus que ce que demanderait un alignement avec la trajectoire des 1,5 degrés](#). Avec [95,7% de produits textiles importés](#), l'impact environnemental de la mode mais aussi la santé économique du secteur en France sont grandement liés à l'importation massive par des entreprises de fast-fashion de produits textiles confectionnés à l'étranger. Les articles importés étant en grande majorité produits à bas coût au détriment de l'environnement et des ouvriers et ouvrières, limiter les importations de textiles neufs permet donc de réduire l'impact environnemental du secteur tout en protégeant une industrie textile française difficilement compétitive face à des prix extrêmement bas.

C'est en ce qu'est proposée en mars 2024 [une loi du groupe Horizon visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile](#).

Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?

**La majorité présidentielle** : La majorité présidentielle a voté contre cet amendement à l'unanimité. La majorité a invoqué la non-conformité avec l'OMC et le droit européen pour s'opposer à cet amendement alors que cela serait en réalité possible. En effet, des accords limitant les importations de produits textiles ([accords multifibres en vigueur jusqu'en 2005](#)) ont déjà été mis en place par le passé et que le niveau européen pourrait (via le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) et devrait (via le [règlement éco-conception](#)) adopter des mesures de limitations de l'importation de produits textiles.

**La NUPES** : Dans cette [proposition de loi discutée en mars 2024](#), le groupe écologiste a proposé que d'ici 2025, les importations de produits textiles neufs soient plafonnées au

niveau de 2023 et qu'un objectif de réduction de 30% d'ici 2030 soit adopté. Cet [amendement](#) déposé par le groupe Écologiste lors de l'examen en plénière a été soutenu par l'ensemble de la NUPES. amendement déposé par le groupe Écologiste lors de l'examen en plénière a été soutenu par l'ensemble de la NUPES

**Le Rassemblement national** : Les députés du Rassemblement National ont voté contre à l'exception d'une députée qui a voté pour.

### 3. Une loi pour interdire le financement de nouveaux projets d'énergies fossiles

Où ?

A l'assemblée nationale

Pourquoi c'est important ?

Afin de respecter les engagements climatiques de la France, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contenir le réchauffement climatique, il est nécessaire de renoncer à tout nouveau projet d'énergie fossiles, comme le rappelle le GIEC et l'AIE (Agence internationale de l'énergie). Cela doit passer par l'arrêt des soutiens financiers privés au développement de nouveaux gisements et infrastructures pétroliers et gaziers. En ce sens, les députés Ecologistes / NUPES ont déposé en mars 2024 une Proposition de loi "visant à protéger les Français des risques climatiques et financiers associés aux investissements dans les énergies fossiles". Cette Proposition a été rejetée en commission des finances suite aux votes défavorables des député·es de la majorité présidentielle, de droite et d'extrême droite.

Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?

**La majorité présidentielle** : S'oppose depuis des années à l'encadrement des activités climaticides des institutions financières privées et notamment des banques, et aux propositions législatives faites en ce sens. S'est opposée à cette dernière proposition de loi au motif qu'elle créerait un désavantage pour les entreprises françaises et que la réglementation doit se faire un niveau européen.

**La NUPES** : A présenté et défendu cette proposition de loi. Le NFP a inscrit dans son programme "Zero financement des banques pour les énergies fossiles en commençant par les nouveaux projets".

**Le Rassemblement National** : S'est opposé à cette proposition de loi au motif que les énergies renouvelables ne seraient pas suffisantes pour engager la transition écologique et que le développement des énergies fossiles resterait nécessaire pour assurer l'approvisionnement énergétique du pays.

## 4. Couper les subventions aux Amis de la Terre

Où ?

A l'Assemblée nationale, lors du dépôt d'amendement sur le Projet de loi de finances 2024.

Pourquoi c'est important ?

En septembre 2023, 12 député·es RN ont déposé [une proposition d'amendement au Projet de loi de finance 2024](#) visant à "réduire de 700 000 euros" les crédits prévus au titre des "Actions nationales et internationales en faveur du développement durable". Il s'agissait spécifiquement de supprimer l'aide budgétaire de l'État à trois associations opposées à l'énergie nucléaire ou prônant des actions de désobéissance civile, comme le Réseau Action Climat, Les Amis de la Terre et France Nature Environnement. Cet amendement a été rejeté en commission des finances, mais montre combien le RN est prêt à cibler nommément des associations qui ne partagent pas sa vision du monde et à leur couper toute subvention publique.

Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?

**La majorité présidentielle** : Ne s'est pas prononcée lors des débats en commission, les député·es de la majorités présent·es en commission ont voté en faveur de l'amendement

**La NUPES** : Les député·es LFI se sont opposées à cet amendement, faisant valoir notamment notre rôle de lanceurs d'alerte et l'importance du monde associatif pour la vie démocratique

**Le Rassemblement national** : Ont déposé l'amendement et l'ont défendu au motif que l'Etat ne devrait pas financer d'associations dites "idéologiques".

## 5. S'attaquer à l'indépendance des associations

Où ?

A l'Assemblée nationale

Pourquoi c'est important ?

A l'automne 2023, plusieurs députés de droite et d'extrême droite déposent des [propositions d'amendements au projet de loi de finance](#) visant à allonger la liste des raisons pour lesquelles une association peut être privée de ses avantages fiscaux, c'est à dire de la possibilité pour ses donatrices de déduire une partie du montant de leurs dons de leurs impôts. Le champ d'application et les possibilités d'interprétations aurait pu devenir extrêmement large, puisqu'il est proposé d'ajouter à la liste des causes permettant d'exclure les associations du champ de la réduction d'impôts : l'introduction dans le domicile d'autrui, le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans son consentement, le fait de « squatter » un terrain appartenant à autrui ou encore la provocation à commission d'infractions par tout moyen de communication, ainsi que la diffamation. Ces amendements ont été suggérés par la FNSEA, le principal syndicat agricole français.

L'amendement a été adopté grâce aux voix de la droite, de l'extrême droite en commission des finances, mais le texte a ensuite été abandonné par le gouvernement dans la version adoptée via l'article 49-3 quelques jours après.

Ce n'était pas la première fois qu'un tel amendement était proposé, et d'autres amendements similaires ont encore été proposés en 2024 dans le cadre des débats sur la loi d'orientation agricole.

Qu'est ce qui a été proposé par les différents groupes parlementaires ?

**La majorité présidentielle :** A déposé ou co-signé plusieurs amendements similaires. En commission, le gouvernement a donné un "avis de sagesse", c'est-à-dire qu'il s'en remet aux parlementaires et ne se prononce ni pour, ni contre. Le gouvernement a finalement abandonné l'amendement dans son texte final sous la pression des associations.

**La NUPES :** Les député·es de la NUPES se sont opposées à ces amendements et certain·es les ont dénoncés publiquement.

**Le Rassemblement national :** A proposé ou co-signé plusieurs amendements similaires